



# CONTRAT PAIN ENTRE



## Adhérent AMAP La Pradieuse

Prénom Nom

Téléphone

Mail

Adresse

Ci- après dénommé « l'Adhérent »

## Et la Boulangerie Farine

SARL En Tablier,

37 rue de Stalingrad, Le Pré Saint Gervais

Représentée par Sophie Viot Coster

sophie@farine-lepresaintgervais.com

Ci-après dénommée « Productrice Partenaire »

Les signataires du contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP disponible auprès de l'association La Pradieuse ou sur le site du réseau AMAP (Île-de-France), à savoir :

### a) Engagements de l'adhérent

- À pré-financer sa commande en début de saison
- À accepter les produits livrés : si un adhérent ne souhaite pas consommer certains pains, il peut les laisser sur le lieu de la distribution. Il n'y aura cependant aucun remboursement ni compensation
- À être à jour de sa cotisation de membre de l'association La Pradieuse chargée d'organiser les distributions et d'animer la relation solidaire et de proximité entre les partenaires et les adhérents souscripteurs
- À participer à la réunion de bilan de fin de saison organisée par l'association

### b) Engagements de la Productrice Partenaire

- À livrer les produits frais au jour dit sur le lieu selon le calendrier du contrat
  - o Les pains sont au levain (seul le pain de mie contient de la levure fraîche de boulanger). Ils sont pétris et façonnés la veille de la distribution & cuits le matin même chez Farine
  - o Tous les ingrédients sont bruts et bio, aucun additif n'est ajouté
- À pratiquer la transparence sur ses prix qui doivent être en cohérence avec les prix de production
- À aviser La Pradieuse en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison
- Dans le cas où la demande ne peut être satisfaite, à en expliquer les raisons

### c) Contrat double : fixe et variable

En signant ce contrat, l'adhérent se voit offrir 2 possibilités :

- Le contrat fixe pour les produits permanents : 1 commande par période
- Le contrat variable pour les produits saisonniers : l'offre pourra être mise à jour chaque semaine, et la commande passée au plus tard le lundi soir pour la livraison du samedi suivant. A chaque mise à jour de l'offre du contrat variable, un mail sera transmis aux adhérents via CAMAP.

### d) Modalités de passage des commandes

Les commandes de l'adhérent seront passées via son compte CAMAP.

Pour être définitives, les commandes doivent être réglées à l'avance par virement sur le compte de la société du Producteur Partenaire :

IBAN : FR76 1820 6000 5265 0953 1067 723 / AGRIFRPP882

Chaque virement comporte la mention : Nom de l'adhérent / contrat fixe ou variable / période de référence : saison ou semaine

### e) Période du contrat

Contrat variable : toutes les samedi du 1<sup>er</sup> janvier au 5 juillet 2025

Contrat fixe hebdo : toutes les samedi du 1<sup>er</sup> janvier au 5 juillet 2025

Contrat fixe semaines paires : semaines 2 à 26 en 2025

Contrat fixe semaines impaires : semaines 1 à 27 en 2025



# CONTRAT PAIN ENTRE



## Prix proposés au 01/01/2025

Complet 100% levain - moulé (500kg) 1 pièce	4,19 €
Méteil 100% levain - moulé (500g) 1 pièce	3,71 €
Pain de choc 100% levain - petit pain de campagne avec palets de chocolat et noisettes torréfiées (90g) 1 pièce	1,17 €
Pain de mie (contient de la levure) - moulé (550g) 1 pièce	6,44 €
Petit épeautre 100% levain - moulé (500g) 1 pièce	6,86 €
Riz sarrasin graines (sans gluten) - moulé (850g) 1 pièce	10,10 €
BRIOCHE NATURE - boule de 90gr 1 pièce	1,35 €
BRIOCHE PEPITES DE CHOCOLAT - boule de 90gr 1 pièce	1,89 €
Campagne Fruits secs 100% levain - demi miche (500g) 1 pièce	7,20 €
Campagne Fruits secs 100% levain - miche (1kg) 1 pièce	14,40 €
Campagne graines 100% levain - demi miche (500g) 1 pièce	4,64 €
Campagne graines 100% levain - miche (1kg) 1 pièce	9,27 €
Campagne nature 100% levain - demi miche (500g) 1 pièce	3,71 €
Campagne nature 100% levain - miche (1kg) 1 pièce	7,43 €